

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 16 mars 2021**

**Délibération n°15 - 2021 relative au bilan social 2019**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3,*

*Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévue par l'article 37 du décret n°2011-184 du 15 février 2011,*

*Vu l'avis du comité technique de l'établissement en date du 19 février 2021,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le bilan social 2019 de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président  
  
Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : 1 – bilan social 2019

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26/03/2021

Document mis en ligne le : 26/03/2021